

Toulouse, le 5 mars 2025

---

**Décision prise par le Président de Réseau31**

**n° DP143-2025**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

**Considérant** le point A3-15 de la délégation de compétences au Président ;

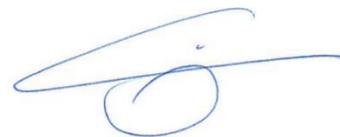
**Considérant** la nécessité d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au titre du code de l'environnement ;

**Considérant** la nécessité d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au titre du code de l'urbanisme pour la mise en place d'un surpresseur sur le réservoir du village route de la Chapelle sur la commune de Boutx (OP N°31085-51) ;

**décide**

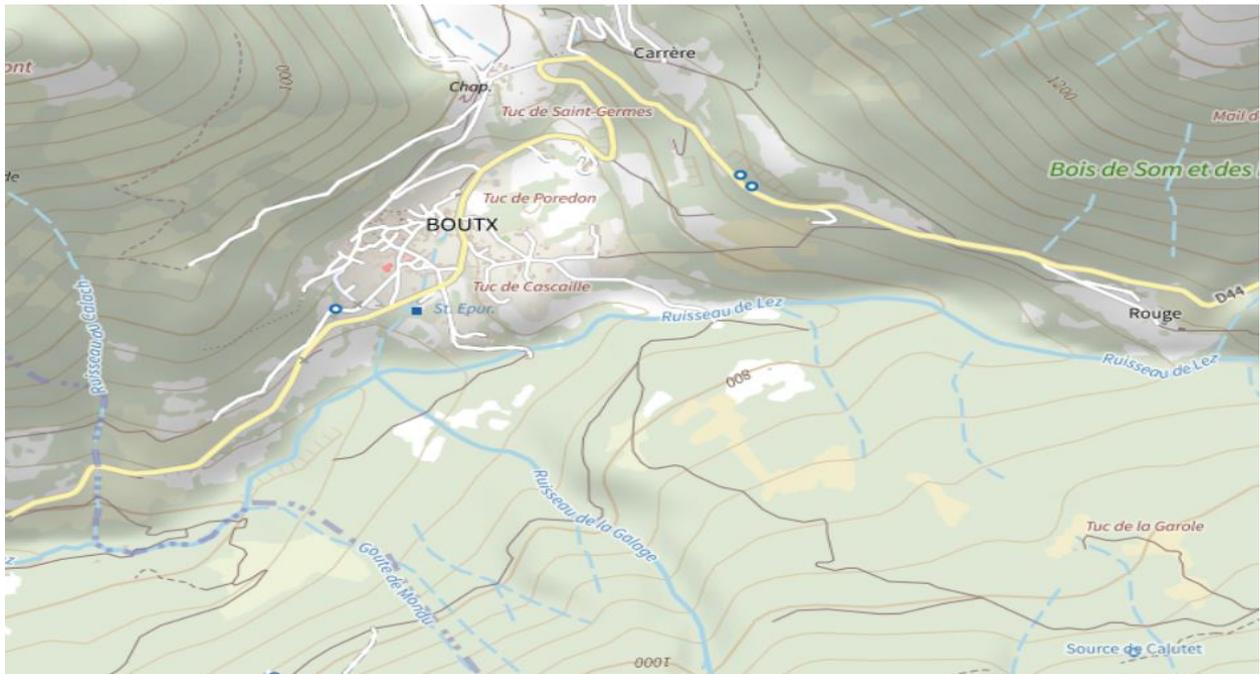
- Article 1 :** de solliciter l'autorisation d'agrandir le local technique de 3.4 m2 pour l'opération n°31085-51 pour la mise en place d'un surpresseur sur le réservoir du village route de la Chapelle sur la commune de Boutx
- Article 2 :** de solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations;
- Article 3:** de demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes prestations associés.
- Article 4:** de saisir l'autorité sanitaire pour obtenir une autorisation pour les travaux de mise en place d'un surpresseur au réservoir de Boutx village, au titre du Code de la Santé Publique

**Jean-Pierre COMET**  
Vice-Président



*Annexe(s) : Plan de situation et plan de masse*

## PLAN DE SITUATION.





intérieur du local

